



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100
Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du seiez Janvier deux-mille-vingt

Le Conseil d'Administration :

Légalement convoqué le : 13 Janvier 2020 en urgence compte tenu des points portés à l'ordre du jour

S'est réuni à : MONTREDON DES CORBIERES

Sous la présidence de Monsieur DAURIAC

Secrétaire de séance : Mme. LAGUIERCE

Délibération adoptée à l'unanimité

Étaient présents les 17 délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
	M. ALINGRIN Rémy
Mme. CABROL Elyette	Mme. AZEMA Jacqueline
M. DAURIAC Jacques	
M. GAGNOULET Bernard	
M. SENTOST Gilles	
Mme. GODEFROID Dominique	M. GREZE Michel
M. JUNCY Gérard	
M. RIPOLL Jean-Luc	Mme. IZARD Solange
M. MENAGER Jean-Michel	Mme. LAGUIERCE Valérie
	M. RICHOU-PICYK Jean-Luc
Mme. SORIANO Marie-Claire	M. SENTENAC Thierry
	Mme. SEUX Martine

Procurations : Aucune

OBJET
BUDGET EXECUTOIRE 2019-SAD-M22 (budget 337)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2012-01 du Conseil Général de l'Aude autorisant le CIAS du SIVOM Narbonne rural à faire fonctionner un service prestataire d'aide à domicile en date du 31 janvier 2012,

Considérant, que le Département a fait part de ses propositions par rapport au budget prévisionnel qui avait été envoyé en Octobre N-1.

Considérant qu'au vu des éléments présentés et des discussions menées avec le Conseil Départemental il n'y a pas lieu de faire une procédure contradictoire et que si les crédits manquent en cours d'année, des délibérations modificatives seront présentées au vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'adopter le budget exécutoire tel que présenté sur une activité de 132 000 heures et un tarif horaire de 21.00 €.

Dépenses de fonctionnement	
Groupe I	106 309,00 €
Groupe II	2 662 040,67 €
Groupe III	161 739,43 €
Total	2 930 089.10 €
Recettes de fonctionnement	
7311 Produits de tarification	2 772 000.00 € €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	150 000,00 €
7488 Autres	7 884,00 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	- €
777 Quote-part des subv. D'investissement virées au résultat de l'exercice.	205,10 €
002 Reprise de résultat	- €
Total	2 930 089.10 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
205 immobilisations incorporelles	
21 immobilisations corporelles	13 019,83 €
139 Subv. D'investissement inscrite au compte de résultat.	205,10 €
Total	13 224,93 €
Recettes d'investissement	

10222 Autres subventions	3 648,50 €
1687 Autres dettes	
28 amortissements immobilisations	9 576,43 €
002 Reprise de résultat	
Total	13 224,93 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président, Le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président
J. DAURIAC**

Date de Publication	Visa

